

RAPPORT FINANCIER 2025



AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

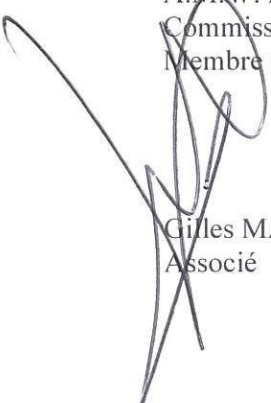
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 8 juin 2026.

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Gilles MARIE
Associé

AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Civam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement A.N.C. no 2022-06, exposées dans la note « 2.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les produits de l'activité sont comptabilisés selon le principe d'engagement, les conventions sont ainsi enregistrées pour leur montant total. Ainsi la quote-part du projet non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance. Il en est de même pour les financements relatifs aux conventions pluriannuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juin 2026.

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gilles MARIE
Associé

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188,45	7 188,45				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	39 873,99	34 850,72	5 023,27	0,18	5 345,66	0,19
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	90,00		90,00	0,00	90,00	0,00
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés	1 757,98		1 757,98	0,06	1 757,98	0,06
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	19 267,71		19 267,71	0,69	18 984,01	0,69
TOTAL (II)	68 178,13	42 039,17	26 138,96	0,93	26 177,65	0,95
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	57 132,24	27 607,80	29 524,44	1,05	27 319,67	0,99
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	325 978,54		325 978,54	11,62	244 964,02	8,92
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	1 964 000,19		1 964 000,19	69,98	1 773 917,54	64,58
Charges constatées d'avance	2 402,40		2 402,40	0,09	201 765,88	7,34
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	458 444,02		458 444,02	16,34	472 877,74	17,21
TOTAL (III)	2 807 957,39	27 607,80	2 780 349,59	99,07	2 720 844,85	99,05
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 876 135,52	69 646,97	2 806 488,55	100,00	2 747 022,50	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	675 503,94	24,07	507 836,73	18,49
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	25 334,00	0,90	25 334,00	0,92
. Autres				
Report à nouveau	-217 503,89	-7,74	-217 503,89	-7,91
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 583,51	-0,30	167 667,21	6,10
Situation nette (sous total)	474 750,54	16,92	483 334,05	17,59
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	474 750,54	16,92	483 334,05	17,59
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			10 591,00	0,39
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			10 591,00	0,39
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 758,83	24,68	663 094,88	24,14
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	222 871,07	7,94	215 119,97	7,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 375,64	0,73	40 330,92	1,47
Produits constatés d'avance	1 395 732,47	49,73	1 334 551,68	48,58
TOTAL (IV)	2 331 738,01	83,08	2 253 097,45	82,02
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 806 488,55	100,00	2 747 022,50	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	47 048,64	1,81	44 209,71	1,78	2 839	6,42
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	49 390,92	1,90	47 721,05	1,92	1 669	3,50
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	170 950,82	6,58	209 742,17	8,45	-38 792	-18,49
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 054 760,47	79,03	2 055 862,50	82,80	-1 102	-0,04
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	235 428,32	9,06	71 518,75	2,88	163 910	229,19
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	10 591,00	0,41	13 552,92	0,55	-2 961	-21,84
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	30 365,97	1,17	36 947,31	1,49	-6 582	-17,80
Total des produits d'exploitation (I)	2 598 536,14	99,94	2 479 554,41	99,87	118 982	4,80
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks	-5 104,77	-0,19	15 915,80	0,64	-21 019	-132,06
Autres achats et charges externes	1 297 782,58	49,92	1 099 995,35	44,30	197 787	17,98
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	76 149,38	2,93	64 362,27	2,59	11 787	18,31
Salaires et traitements	876 440,90	33,71	804 188,16	32,39	72 252	8,98
Cotisations sociales	356 735,65	13,72	323 280,71	13,02	33 455	10,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 807,34	0,22	2 458,80	0,10	3 349	136,25
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	364,18	0,01	4 530,53	0,18	-4 166	-91,95
Total des charges d'exploitation (II)	2 608 175,26	100,32	2 314 731,62	93,23	293 444	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 639,12	-0,36	164 822,79	6,64	-174 461	-105,84
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 435,59	0,06	2 794,89	0,11	-1 359	-48,63
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	1 435,59	0,06	2 794,89	0,11	-1 359	-48,63
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	192,98	0,01			192	N/S
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	192,98	0,01			192	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 242,61	0,05	2 794,89	0,11	-1 552	-55,54
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-8 396,51	-0,31	167 617,68	6,75	-176 013	-105,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			495,59	0,02	-495	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			446,06	0,02	-446	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			49,53	0,00	-49	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	187,00	0,01			187	N/S
Total des produits (I + III + V)	2 599 971,73	100,00	2 482 844,89	100,00	117 127	4,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 608 555,24	100,33	2 315 177,68	93,25	293 378	12,67
EXCEDENT OU DEFICIT	-8 583,51	-0,32	167 667,21	6,75	-176 250	-105,11
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	3
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i>	3
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	3
II. Principes, règles et méthodes comptables	4
2-1 Changement de méthode comptable	4
2-2 Provision	5
2-3 Indemnité de fin de carrière	5
2-4 Stocks	5
2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance	5
2-6 Charges constatées d'avance	5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....	6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
3-2 Immobilisations financières	6
3-3 Stocks et en-cours	7
3-4 Etat des créances et dépréciations liées	7
3-5 Valeurs mobilières de placement	7
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....	8
4-1 Tableau de variation des fonds propres	8
4-2 Subventions d'investissements	8
4-3 Provisions réglementées	8
4-4 Fonds dédiés	8
4-5 Provisions pour risques et charges	8
4-6 Etat des échéances et des dettes	9
4-7 Emprunts	9
V. Détail des opérations de clôture	9
5-1 Charges à payer et produits à recevoir	9
5-2 Charges et produits imputables à un autre exercice	9
VI. Notes relatives au compte de résultat	10
6-1 Produits d'exploitation	10
6-1.1 <i>Cotisations</i>	10
6-1.2 <i>Dons, mécénat</i>	10
6-1.3 <i>Concours publics et subventions</i>	10
6-2 Ventilation des produits	10
6-3 Charges d'exploitation	10
6-4 Résultat financier	10
6-5 Contributions volontaires en nature	11
VII. Autres informations.....	11
7-1 Effectif moyen	11
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	11
7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	11
7-4 Filiales et participations	11
7-5 Engagements hors bilan	11
7-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	11

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables liés à un changement de réglementation comptable.

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Liste des opérations concernées
 - Transferts de charges : néant
 - Produits et charges exceptionnels : néant

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan

- À compter de l'exercice 2025, les opérations concernant les notes de frais et le fonds de paritarisme et présentant un solde créditeur sont reclassées dans des comptes 468 « Divers comptes créditeurs et charges à payer », remplaçant les comptes 467 « Autres comptes débiteurs ou créditeurs » lesquels pouvaient présenter un solde débiteur ou créditeur et ne permettaient pas de distinguer la nature des soldes

2/ Compte de résultat

- Pas d'impact sur le résultat

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Réseau CIVAM est une association loi 1901 créée en 2016 par la fusion de trois associations :

- La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM)
- Le Réseau Agriculture Durable (RAD)
- L'Association de Formation et d'information pour les initiatives rurales (AFIP)

Le Réseau CIVAM fédère et anime des collectifs locaux composés de paysans, habitants et acteurs du monde rural autour du principe fondateur et partagé de l'éducation populaire.

L'objet de l'association s'inscrit dans une perspective de transformation sociale en intervenant plus spécifiquement pour :

- La promotion d'une agriculture durable, innovante, territorialisée
- La promotion de territoires ruraux vivants et solidaires par la création d'activités, la relocalisation de l'économie
- Le décroisement des acteurs et le dialogue territorial
- L'émancipation intellectuelle, sociale et économique des membres adhérents

Réseau CIVAM a pour mission principale l'animation, la vitalité et le développement de son réseau de membres adhérents. A cette fin, il conduit les missions suivantes :

- la capitalisation, l'analyse et la diffusion des initiatives
- la veille et la prospective
- la représentation et le plaidoyer
- la mise en lien avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de santé et avec la société civile
- la contribution à l'élaboration des politiques publiques
- l'information, la formation et la communication
- la mise en œuvre de toutes actions en cohérence avec l'objet de l'Association.

Réseau CIVAM mène également des études et des recherches sur ses domaines d'activités, avec ses membres adhérents et en lien avec les organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou tout autre partenaire approprié. Il a également une vocation à nouer des partenariats européens ou internationaux.

Le réseau CIVAM représente environ 130 groupes et fédérations en France dans 11 régions.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 806 489 €.

Le résultat net comptable est un déficit de – 8 594 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2026 par la direction du Réseau Civam.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Un changement de direction suite au départ de Prunelle BESSON au 31/12/2025, et l'arrivée de Marika DUMEUNIER pour assurer son remplacement
- La pérennisation de la création d'un deuxième poste en coordination vie de réseau et formation avec la transformation du CDD de Julie COUTEAU en CDI
- La pérennisation de la création d'un deuxième poste de Responsable Communication avec le remplacement de Lucie FAGUAIS par Lucile CARRIAT
- La création du poste de Responsable Administratif et Financier, occupé par Léa THERON

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'association est celle des CIVAM et prévoit des indemnités de fin de carrière. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 3.60
Taux de croissance des salaires : 0.5 %
Age de départ à la retraite : 60-64 ans
Taux de rotation du personnel : faible
Table de taux de mortalité : (table INSEE 2024)
Taux de charges sociales : 50 %

Au 31/12/2025, le montant des indemnités retraite calculées s'élèvent à 50 353 €.

2-4 Stocks

▪ Méthodes d'évaluation des stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

▪ Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance

L'association tient une comptabilité analytique par projets. Les conventions sont enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

2-6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels/Autres incorporelles	Linéaire	1 an à 3 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 188	0	0	7 188
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188			7 188
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	37 289	2 585	0	39 874
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	37 289	2 585		39 874
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	44 477	2 585	0	47 062
Immobilisations incorporelles	7 188	0	0	7 188
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	7 188			7 188
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	31 943	2 734	0	34 677
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages				0
Amorts autres immobilisations corporelles	31 943	2 734		34 677
TOTAL AMORTISSEMENTS	39 132	2 734	0	41 866
VALEURS NETTES COMPTABLES	5 346	-149	0	5 197

3-2 Immobilisations financières

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titre de participation	90			90
Titres immobilisés	1 758			1 758
Dépôts de garantie	18 984	284		19 268
				0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 832	284	0	21 116

Les immobilisations financières sont composées de parts sociales bancaires et de dépôt de garantie des locaux de Paris et en province. Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

3-3 Stocks et en-cours

STOCKS / ENCOURS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	52 027	57 132	-52 027	57 132
Matières premières				0
Produits intermédiaires				0
Produits finis				0
Autres approvisionnements				0
Production en cours				0
Travaux en cours				0
Autres produits en cours				0
TOTAL	52 027	57 132	-52 027	57 132

PROVISION DEPRECIATION	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	24 708	2 900	0	27 608
Matières premières				0
Produits intermédiaires				0
Produits finis				0
Autres approvisionnements				0
Production en cours				0
Travaux en cours				0
Autres produits en cours				0
TOTAL	24 708	2 900	0	27 608

3-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	19 268		19 268
Créances financeurs douteux ou litigieux	325 979	325 979	
Autres créances	1 960 809	1 306 143	654 666
Personnel et comptes rattachés	0		
Organismes sociaux	3 170	3 170	
Etat et autres collectivités publiques	0		
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	21	21	
Charges constatées d'avance	2 402	2 402	
TOTAUX	2 311 649	1 637 715	673 934

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Néant

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	507 837				507 837
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	25 334				25 334
Report à nouveau (RAN)	-217 504	167 667			-49 837
Excédent ou déficit de l'exercice	167 667	-167 667	-8 584		-8 584
Situation nette	483 334	0	-8 584	0	474 750
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	483 334	0	-8 584	0	474 750

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2025.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2025.

4-4 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2025.

4-5 Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	10 591		10 591		0
Provisions pour charges					
TOTAL	10 591	0	10 591	0	0

La provision pour risques de 10 591 € relative à un risque de redressement Urssaf sur la cotisation de versement transport 2022 a été reprise en 2025 à la suite de l'expiration du délai de prescription de 3 ans.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 759	610 305	82 453	
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	79 223	79 223		
Organismes sociaux	128 558	128 558		
Etat et autres collectivités publiques	15 090	15 090		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	20 376			
Produits constatés d'avance	1 395 732	810 950	584 783	
TOTAUX	2 331 738	1 644 126	667 236	0

4-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2025.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	261 762 €
▪ Provision sur congés payés	60 806 €
▪ Provision RTT et heures supplémentaires	18 418 €
▪ Provision sur charges sociales (CP et RTT/HS)	40 987 €
▪ Cotisations sociales à payer	87 571 €
▪ Etat, taxes à payer	10 083 €
▪ Autres charges à payer	xxx €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR / AVOIR A ETABLIR

▪ Clients factures à établir	0 €
▪ Produits à recevoir - IJSS	3 170 €

5-2 Charges et produits imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	2 402 €
▪ Produits constatés d'avance	1 395 732 €

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie. Les cotisations font l'objet d'une facturation de la part du Réseau Civam.

6-1.2 Dons, mécénat

L'association ne perçoit pas de dons.

6-1.3 Concours publics et subventions

L'association a reçu des subventions d'exploitation en provenance de :

Etat	1 145 859
Collectivités privées	10 666
Autres financeurs publics	409 975
Financeurs privés	488 259
TOTAL	2 054 760

6-2 Ventilation des produits

Les produits d'exploitation de l'association sont composés de :

Nature des produits d'exploitation	Montants	Taux
Cotisations	47 049	1,8%
Ventes de prestations de service et biens	220 342	8,5%
Concours publics et subventions d'exploitation	2 054 760	79,1%
Contributions financières	235 428	9,1%
Reprise de provisions, dépréciations	10 591	0,4%
Autres produits	30 366	1,2%
TOTAL	2 598 536	100,0%

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Nature des charges d'exploitation	Montants	Taux
Achats de marchandises - variation stocks	-5 105	-0,2%
Autres charges externes	1 297 783	49,8%
Impôts et taxes assimilés	76 149	2,9%
Personnel (salaires & charges)	1 233 177	47,3%
Dotations amts/dépréciations/Provisions	5 807	0,2%
Autres charges	364	0,0%
TOTAL	2 608 175	100,0%

6-4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 243 € au 31/12/2025 et correspond aux intérêts des livrets d'épargne.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

6-5 Contributions volontaires en nature

L'association ne fait pas appel au bénévolat et n'a perçu aucune contribution au 31/12/2025.

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	1,00	0,00	1,00
Employés	21,80	4,00	17,80
Apprentis	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	22,80	4,00	18,80

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération du salarié occupant le poste de direction n'est pas mentionné car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Il n'y a aucune opération ou engagement envers les dirigeants de l'association.

7-4 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-5 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2025.

7-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet AMW Audit et Conseil assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 10 000 euros TTC pour l'exercice.

RAPPORT FINANCIER 2025

Siège social

18-20 rue Claude Tillier
75012 PARIS
01 44 88 98 58
contact@civam.org

Site à Cesson Sévigné

17 rue du Bas Village
CS 37725
35577 CESSON SEVIGNE
02 99 77 39 25

Site à Eurre

150 Avenue de Judée
26400 EURRE

www.civam.org

